



## Convention annuelle de piégeage avec les territoires EN CONTRAT de repeuplement faisan ou perdrix Saison 2023/2024

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, dans le cadre de l'activité piégeage en lien avec la gestion des espèces de petit gibier faisant l'objet d'un contrat avec la FDC14 (dans le respect de l'arrêté fixant les modalités du piégeage des espèces ESOD et l'arrêté fixant la liste des espèces ESOD), il est convenu ce qui suit entre **la Fédération des Chasseurs du Calvados** et :

**Le territoire de la société de :** .....

.....

Représenté par le Président M. ou Mme : .....

**Ou la chasse privée de M. ou Mme :** .....

Situé(e) sur la ou les commune(s) suivante (s) : .....

.....

.....

Superficie du territoire : ..... ha

### ENGAGEMENT :

**Le territoire** s'engage à réguler les prédateurs par piégeage et à :

- mettre en place au minimum 1 charnier avec des pièges à lacets pour un territoire de moins de 200 ha
- mettre en place au minimum 2 charniers avec des pièges à lacets pour un territoire de plus de 200 ha

Nom du ou des piégeurs : .....

.....

- fournir une photocopie de la déclaration de piégeage
- fournir un plan ou une cartographie permettant de situer le charnier
- **à verser au piégeur la somme allouée par la fédération des chasseurs du Calvados abondée du même montant ou d'un équivalent en nature.**

**La Fédération des Chasseurs du Calvados** s'engage à :

- verser la somme de 80 € pour le territoire adhérent à la FDC d'une superficie inférieure à 200 ha
- verser la somme de 120 € pour le territoire adhérent à la FDC d'une superficie supérieure à 200 ha.

## MODALITES DE CONTROLE ET DE RESILIATION :

La Fédération des Chasseurs du Calvados se réserve le droit de contrôler l'installation des pièges sur le territoire.

En cas de non-respect de la présente convention, la FDC 14 se réserve le droit de demander le remboursement des aides perçues par le territoire dans le cadre des conventions de repeuplement perdrix et faisans.

**Durée** : Saison 2023-2024

Date : ...../...../202.....

*Signatures* :

Le responsable du territoire

Le Président de la FDC14